

AUBANGE - LE BROYEUR À MÉTA

Ecore va investir 2,5 millions d'euros

Pour réduire ses rejets dans l'air, la société Ecore à Aubange, va investir 2,5 millions d'euros dans un procédé innovant.

● **Lydie PICARD**

Cinq millions d'euros, c'est la somme dépensée par la société de recyclage de métaux Ecore à Aubange, entre 2018 et 2021, pour réduire au maximum ses nuisances, nous informe l'entreprise.

Le broyeur à métaux d'Ecore, comme d'autres installations de ce type en Wallonie, est pointé du doigt pour ses rejets dans l'air. Dernièrement, la ministre de l'Environnement Céline Tellier a annoncé que des sanctions tomberont en cas de non-respect des normes.

Or Ecore dépasse les seuils autorisés au niveau des PCB notamment (lire ci-contre).

La Wallonie a décidé en 2018 de limiter drastiquement les émissions de PCB (des substances qui peuvent être nocives pour la santé en cas d'expositions chroniques). Elle impose aux entre-

prises les normes les plus strictes en la matière, au niveau européen.

L'obligation d'innover

C'est bien simple, « il n'existe sur le marché aucune solution technique qui permette de respecter les normes wallonnes, constate Alain Didier, responsable du site Ecore à Aubange. Et l'administration n'en a aucune à proposer. D'autres entreprises rencontrent les mêmes difficultés que nous. »

Elles semblent pourtant avoir pris moins de retard qu'Ecore dans la mise en œuvre. « Effectuer des recherches, les tester et les analyser, tout cela prend du temps », nous répond-on chez Ecore.

Un procédé d'oxydation thermique s'est révélé pas suffisamment efficace.

Finalement, en partenariat avec des prestataires, la société va améliorer différentes étapes de filtration existant ailleurs pour réduire au maximum les poussières et les composés volatils.

Au traitement par voie humide déjà en place, Ecore va ajouter trois étapes de filtration : filtre à manche en amont du broyeur, ultrafiltration et filtre au charbon actif. Ces deux dernières étapes de traitement des gaz vont nécessiter à elles seules la création de trois bâtiments indus-

triels. « L'ultrafiltration va permettre de retenir les poussières les plus fines, de l'ordre de 0,5 mgr contre 5 mgr habituellement, explique Gaylord Renard, responsable Recherche et Développement chez Ecore. Lors de la dernière étape, le charbon actif va retenir les derniers gaz et particules. Toutes ces étapes sont complémentaires. »

En été et en automne

Les commandes ont été lancées début de cette année. L'installation du filtre à manche est prévue cet été, en juillet-août. Le reste sera aménagé en octobre et novembre.

Coût total de ces investissements : 2,5 millions d'euros. Depuis 2018-2019, ce sera environ 5 millions d'euros qu'Ecore aura investis pour réduire ses nuisances (dallage, arrosage des dalles, pulvérisation de microgouttelettes d'eau à l'intérieur du broyeur pour mieux capter les poussières...). Par ailleurs, des travaux sont en cours, comme l'exigeait le permis, pour un raccordement à la station d'épuration.

Reste à voir si avec toutes ces étapes de filtration, Ecore sera dans les clous. Pas sûr. « Aucun prestataire ne peut nous le garantir puisque c'est une première », affirme-t-on chez Ecore.

Injuste

Entre-temps, comme l'entreprise ne respecte pas les normes, elle pourrait être sanctionnée. Ce qu'elle perçoit comme injuste. « La société a toujours suivi les réglementations, les exigences sont cette fois très pointues, voire intenable », commente Alain Didier.

De là à pousser l'entreprise à s'installer de l'autre côté de la frontière... il y a un pas qui ne sera pas franchi. « Non, on veut que l'industrie reste dans la région. Le recyclage, c'est un secteur d'avenir », souligne Alain Didier.

Mieux informer les riverains

Entre les riverains et l'entreprise, le dialogue est inexistant. Ecore compte mieux informer et communiquer. « On avait prévu une grande campagne de porte-à-porte qui ne cesse d'être reportée à cause de la crise sanitaire. Faute de mieux, pour le moment, on va déposer un toute boîte. » Ecore voudrait aussi organiser une sorte de journée portes ouvertes pour montrer comment l'entreprise fonctionne et tordre le cou aux idées reçues.

« Tout ce qui passe par nos machines est dépollué par des sociétés



Gérard Schmidt

agréées. Nous sommes contrôlés », explique entre autre Alain Didier. En gestation également : la création d'un comité de riverains, ce qui permettrait à la fois de mieux informer les habitants du coin, et d'orienter des décisions pour répondre aux craintes et inquiétudes. ■

François Kinard renvoie la balle dans le camp de la Région

La Ville d'Aubange n'a reçu ni rapport, ni résultats d'analyse.

Le mayor renvoie la balle des sanctions à la Région.

« Nous n'avons toujours rien reçu de la Région ou de l'administration wallonne, aucun rapport, aucune étude, aucune réponse », déplore le bourgmestre d'Aubange, François Kinard.

Fin mars, la ministre de l'Environnement Céline Tellier appelait les pouvoirs locaux à sanctionner Ecore, sur base du rapport que fera le fonction-



EDA Claudy Peit

naire chargé de la surveillance.

Rien n'a été communiqué à la Ville d'Aubange. « On lit dans la presse qu'Ecore ne respecte pas les normes et que la Ville peut prendre des sanctions, mais on n'a aucune donnée en notre possession, je ne trouve pas cela très efficace

comme méthode », commente le bourgmestre.

Face à ce silence, le mayor a à nouveau écrit à la ministre et à son cabinet.

Le Département de la Police et des Contrôles (DPC), qui a dressé un PV à charge d'Ecore, instruit justement en ce moment des mesures complémentaires à adopter pour contraindre l'entreprise à respecter son permis.

Jusqu'à la cessation totale de l'activité

En cas d'infraction au Code de l'Environnement, un bourgmestre peut ordonner une série de sanctions, sur base du rapport rédigé par un agent. Des sanctions allant de la mise d'appareils sous scellés, à l'imposition d'un plan

d'intervention ou carrément à la cessation totale ou partielle de l'activité.

En cas d'inaction du bourgmestre durant quinze jours à dater de l'envoi du rapport ou lorsque l'imminence d'un danger est telle que le moindre retard provoque un risque pour l'environnement, en ce compris la santé humaine, des agents chargés de missions de police judiciaire disposent des mêmes prérogatives que le bourgmestre.

Sans rapport entre ses mains, François Kinard ne peut agir.

À ce stade, avant d'envisager la moindre sanction, il voudrait mettre tout le monde autour de la table, afin de dégager des solutions constructives.

Le Premier citoyen d'Au-

bange a rencontré Ecore et des riverains la semaine passée. Une rencontre est également programmée avec Cades, l'ASBL citoyenne qui a pris à bras-le-corps ces problèmes de pollution.

« J'ai été en partie rassuré par ce que prévoit Ecore, avance le mayor, également impressionné par des photos de rejets que lui ont montré des riverains. J'aimerais que le problème soit résolu pour cet été, mais ça va être compliqué. »

Il rappelle par ailleurs que c'est la Région wallonne qui a accordé un nouveau permis à Ecore. « La Région wallonne est tenue de le faire respecter et de sanctionner si ce n'est pas le cas », souligne-t-il, renvoyant la balle dans le camp de la Région. ■

L. P.

LUX POLLUE L'AIR

« L'été, c'est presque invivable »



Le broyeur à métaux de la société Ecore, dans le zoning d'Aubange. En médaillon : Alain Didier

Des riverains du zoning et du broyeur à métaux d'Aubange en ont marre. À chaque période sèche, c'est le même problème. Table de jardin, appuis de fenêtre, fond de la piscine pour ceux qui en ont une se couvrent d'une poussière noire. « C'est gras et poisseux, on nettoie et une heure après c'est à nouveau noir, confie ce riverain, qui préfère rester anonyme. Quand il y a du soleil, ça brille. Ce sont des résidus de métaux. Quand je vois que c'est brumeux, on court vite fermer les fenêtres à l'étage, sinon ça se dépose partout. L'été, quand il fait bien sec, c'est presque invivable. Tout cela, on le respire ! »

Ce riverain souhaiterait que des analyses des rejets atmosphériques soient effectuées par temps sec, en été.

« Le ruisseau ? C'est un égout à ciel ouvert », commente-t-il.

Pourtant des analyses des échantillons prélevés dans les ruisseaux du Brüll et du Broch, en aval des entreprises

du zoning, en décembre 2020 par l'Institut scientifique de service public, révèlent que les concentrations mesurées sont inférieures aux normes fixées dans le Code de l'Eau, y compris au niveau de la présence de métaux lourds. Même chose au niveau du rejet des eaux usées de l'entreprise.

En clair, au niveau de l'eau, tout est en ordre. « J'ai dû mal à y croire, mais il le faut bien, poursuit ce riverain. Dommage qu'on n'ait pas été là quand les échantillons ont été prélevés, je serais curieux de savoir où et quand. »

Ce riverain attend d'Ecore que l'entreprise mette tout en œuvre pour qu'il n'y ait plus de rejet de particules dans l'air. « Cela fait des années qu'on vit ici, on s'y plaît bien. Pourtant on réfléchit à partir, à cause de ces rejets. » ■ L. P.

Le secret des analyses

Nous avons contacté l'administration wallonne, pour savoir à quel point les normes de rejet dans l'air ne sont pas respectées par Ecore. Les résultats d'analyse n'ont pas pu nous être communiqués, ni l'ampleur de la pollution.

L'administration évoque l'instruction judiciaire en cours pour justifier ce choix. Elle nous précise cependant que les seuils d'émission ne sont pas respectés pour ces paramètres : PCB totaux, somme des 8 PBDE, somme des 7 phtalates et composés organiques volatils (des substances que l'on retrouve dans notre vie quotidienne, et qui sont potentiellement nocives pour la santé selon leur concentration et l'exposition). Ecore doit réaliser 2x/an des analyses de ses rejets atmosphériques. En rendant les résultats publics ? « On ne s'est jamais posé la question. Tout le monde n'est pas capable de lire ce type d'analyse. C'est à discuter, répond A. Didier. Le fait de créer un comité de riverains permettra aussi de mieux informer. »

Notre sélection



BOUTIQUE
l'avenir

1000 CONSEILS POUR LES JARDINIERS

Débutants et expérimentés - Luc Noël

24,95€

Frais de port: 4,95€

Mois par mois, que vous soyez débutants ou non, que vous ayez un jardin ou un balcon, vous pourrez déguster une astuce ou une information.

Tout jardinier est sans cesse confronté à des difficultés. Il pourra trouver de l'aide auprès d'un autre passionné, car le jardinage favorise la convivialité et le partage.

C'est dans cet esprit que Luc Noël nous propose cette multitude de conseils, présentés mois après mois, à la manière des almanachs d'autrefois. Que l'on recherche une information précise ou qu'on se laisse emporter par la diversité des astuces, chaque page est comme une conversation amicale.



 Couverture cartonnée - 256 pages - Editeur: Racine - Auteur: Luc Noël



Versez **29,90€** sur le compte IBAN
BE08 3500 0113 4013 des Editions
de l'Avenir S.A., avec la communication structurée :
886/6452/04309.

Votre commande sera expédiée à l'adresse reprise par votre organisme financier. Si le bénéficiaire est domicilié à une autre adresse, indiquez celle-ci en communication libre et ajoutez les 12 chiffres liés au produit.



Délai 15 jours ouvrables
Livraison jusqu'à épuisement du stock